

## TARIFS LOCATION SALLE ARNALDO DA ROCHA AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

### Tarifs « été » du 15 avril au 15 octobre

<b>LOCATION pour les habitants de la commune</b>	<b>PRIX (en €)</b>
La journée ou soirée (en semaine)	150,00
Le week-end	400,00
<b>LOCATION pour les extérieurs</b>	
La journée ou soirée (en semaine)	200,00
Le week-end	550,00

### Tarifs « hiver » du 16 octobre au 14 avril

<b>LOCATION pour les habitants de la commune</b>	<b>PRIX (en €)</b>
La journée ou soirée (en semaine)	150,00
Le week-end	300,00
<b>LOCATION pour les extérieurs</b>	
La journée ou soirée (en semaine)	200,00
Le week-end	450,00

### Modalités de location :

La Salle des annexes du Château est louée aux habitants de la commune et aux extérieurs. Elle est limitée à 50 personnes maximum.

Vous devez vous adresser en Mairie pour connaître les disponibilités.

Toute demande de réservation devra être formulée dans un délai de 30 jours avant la date d'occupation de la salle ; les options sont valables 15 jours et seront automatiquement annulées faute de régularisation.

L'attribution de la salle ne sera effective qu'après signature de la convention et de la remise des documents suivants :

- Une attestation d'assurance, précisant les dates d'occupation de la salle, ainsi que le nom et l'adresse de celle-ci,
- Une photocopie de la pièce d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire.

**Suite à la signature de la convention, un titre de recettes sera établi à l'attention de l'organisateur et devra être réglé avant la date effective de location.**

Un état des lieux « entrant » sera effectué le samedi matin entre 9h00 et 10h00, sur rendez-vous, par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la remise des clés, afin de constater l'état de propreté des lieux, ainsi que le matériel mis à disposition dans la salle (accès à la salle à partir du samedi matin).

L'occupation des lieux ne pourra se poursuivre au-delà de 2h du matin le week-end, heure à laquelle ils doivent être libres de toute occupation.

Un état des lieux « sortant » sera effectué le lundi matin à 10h00 par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la restitution des clés, les deux parties constatant ensemble l'état de propreté des lieux loués.

### **Désignation des locaux loués :**

La salle des annexes se compose de :

- une salle principale
- un sanitaire
- un local avec évier et réfrigérateur

Matériel mis à disposition :

- 50 chaises
- 10 tables rectangulaires
- balais, serpillières, seau



**La salle**



**La salle**